



30 novembre 2005

C 38/2005

Communication au Conseil communal

(Séance du 7 décembre 2005)

Collège Arnold Reymond

Rénovation des installations sanitaires Doublage des parois latérales de la salle omnisports Réfection et fermeture de la piste d'athlétisme

**Crédit d'investissement de Fr. 1'850'000.--
Première étape salle omnisports Fr. 710'000.--**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le 11 mai 2005, le Conseil communal approuvait le préavis municipal N° 7-2005 du 30 mars 2005, accordant à la Municipalité un crédit de Fr. 1'850'000.-- lui permettant d'entreprendre, entre autres, la rénovation des installations sanitaires du Collège Arnold Reymond.

Il s'agissait, pour l'ensemble du complexe scolaire, de procéder au remplacement de la tuyauterie sanitaire fortement corrodée et entartrée. Au vu de l'ampleur de la tâche et des possibilités réduites d'intervention, soit les périodes de vacances scolaires, les travaux ont été programmés par étapes, dont la première concernait la salle omnisports. Le but de la présente communication est de renseigner le Conseil communal sur les aspects pratiques et financiers de cette première phase.

Les travaux ont débuté le 16 juin 2005 et se sont terminés le 19 août 2005. Les douches et vestiaires ont de ce fait pu être rendus aux utilisateurs à la rentrée des classes. Restait encore à remplacer la tuyauterie et les appareils des WC publics, ce qui fut fait pour le 15 septembre. Relevons en passant la souplesse et la bonne collaboration des entreprises impliquées, la tâche n'ayant pas été de tout repos. En effet, pour certaines étapes, un grand nombre de monteurs et ouvriers ont dû œuvrer de concert dans un espace relativement restreint. Les délais ont néanmoins été tenus sans que la qualité des prestations ait à en pâtir.

Le montant dévolu à cette première étape était de Fr. 710'000.--, honoraires du bureau technique inclus. Il y a cependant lieu de retrancher de cette somme la part de l'installation solaire, devisée à environ Fr. 100'000.--, reportée de quelques années. Ce report est lié à la réfection de l'étanchéité de la toiture plate de la salle, dont la planification définitive n'est pas arrêtée.

Les chiffres de cette première étape se présentent donc comme suit :

Crédit accordé pour la première étape	Fr. 710'000.--
Crédit accordé pour la première étape, sans installation solaire	Fr. 610'000.--
Montant des travaux engagés	Fr. 600'984.35
Ecart	Fr. 9'015.65

Ce solde positif s'avère relativement modeste, compte tenu de la non réalisation de l'installation solaire. Il est dû à l'engagement de certains travaux imprévus mais nécessaires. Il s'agit, pour l'essentiel, de la réfection complète de la salle de musculation, entièrement libérée pour les besoins du chantier, de travaux de peinture supplémentaires, d'un complément d'étanchéité dans les douches et d'adaptation et de sécurisation des installations électriques.

LA MUNICIPALITE